



Problème après vente d'un scooter.

Par **baptiste27**, le **27/11/2009** à **17:14**

Bonjour, voilà le problème :
Il y a 3/4 mois j'ai acheté un mbk spirit de 2003 (c'était une deuxième main déjà) donc voilà j'ai roulé avec sans problème et là je l'ai revendu pour m'acheter une 50 à boîte.
Bon alors un acheteur vient.. et il est ok il le prend 950 € donc on remplit le papier de cession de véhicule.. Bon il s'en va avec et il me dit quelques jours après qu'il ne marche pas bien (je l'ai vendu dans un très bon état.. il démarre au quart de tour etc..) il l'a emmené chez mbk le garagiste était " un ami " à lui, il a démonté tout le scooter et a vu que les numéros du moteur et du cadre n'étaient pas les mêmes (donc histoire de scooter voler ou je ne sais quoi), moi je ne le savais pas.. et du coup il veut me ramener le scooter et que je lui redonne l'argent.
1 - Est-ce que je peux refuser ? Puisque je lui ai donné en bon état..
2 - Et si il l'amène chez mbk c'est qu'il ne roulait pas bien donc est-ce que je suis obligé de le reprendre même si il ne tourne plus bien ?
Merci d'avance pour vos réponses.